



Flash Infos de la Direction Technique n°94

Décembre 2013

Sommaire

Haut Niveau

Erratum mode de sélection pour le championnat du Monde junior de tir en salle	p 2-5
Composition des collectifs nationaux	p 5-6
Baccalauréat	p 6-7

Formation

Réunion commission formation	p 8
Cadre technique de ligue	p 8
Diplôme des pré-requis	p 8

Vie sportive

Calendrier saison sportive 2014	p 8-9
Filière par équipe de clubs 2014	p 9-12

Agenda de la DTN

p 13

Mode de sélection pour le Championnat du Monde en Salle

Les modifications réglementaires proposées par la World Archery pour le tir en salle (notamment pour uniformiser les règlements extérieurs et indoor) ne seront en vigueur que le 1^{er} avril 2014. Le championnat du monde de tir en salle de Nîmes se déroulera donc avec les règlements actuels.

Suite à une modification apportée (brève site internet FFTA du 22 Nov.), vous trouverez ci-dessous le mode de sélection de l'équipe de France junior, pour les championnats du monde en salle 2014 qui se dérouleront à Nîmes.

TIR EN SALLE CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

NIMES (FRA) DU 25/02/14 AU 02/03/14

Le nombre de places pour ce championnat est de 3 tireurs maximum pour chaque catégorie Junior : femme et homme, arc classique et arc à poulies.

La procédure de sélection se décompose en deux épreuves distinctes, ouvertes à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2014 et de nationalité française.

1^{ERE} EPREUVE DE SELECTION

La première épreuve de sélection consiste à réaliser un score en compétition officielle, au format de 2×18 m sur un blason ou un trispot de 40 cm, inscrite au calendrier de la FFTA ou de la WA, lors des deux périodes suivantes :

- Du 13 au 15 décembre 2013

et

- Du 3 au 5 janvier 2014.

Chaque archer ne doit prendre part qu'à un seul départ sur une seule compétition lors de chacun de ces deux week-ends. Si un archer prend plus d'un départ sur une compétition ou prend part à plusieurs compétitions lors d'un même week-end, seul le plus mauvais score dudit week-end est pris en compte.

A l'issue des deux week-ends, un classement est effectué à partir de la somme des scores réalisés lors de chacun des deux week-ends, dans les différentes catégories.

Sont concernés par la 2^{ème} épreuve de sélection :

- Les archers sélectionnés au championnat du Monde de la Jeunesse FITA 2013
- Les 4 premiers tireurs en arc classique homme, arc classique femme, arc à poulies homme et les 3 premières tireuses en arc à poulies femme du classement établi à partir de la somme des scores réalisés lors des deux week-ends ET ayant envoyé leur feuille de marque de chacun des deux week-ends avant le 8 janvier 2014, cachet de la poste faisant foi, à Anne Reculet (a.reculet@ffta.fr ou FFTA 268/270 rue de Brément 93561 Rosny sous-bois). En cas d'égalité, le meilleur score sur une des deux compétitions sera pris en compte pour départager les archers. Si l'égalité persiste, les archers ex-æquo pourront se présenter à la 2^{ème} épreuve.

Le classement à l'issue de la première épreuve sera communiqué sur le site de la fédération dès le 13/01/14.

La participation à la 2^{ème} épreuve de sélection sera également conditionnée par la remise d'un chèque de 20 euros (à l'ordre de la FFTA) à Anne Reculet avant le début de cette 2^{ème} épreuve.

2^{EME} EPREUVE DE SELECTION

La deuxième épreuve de sélection aura lieu à Chennevières sur Marne le 18-19 janvier 2014.

La 2^{ème} épreuve de sélection se déroulera selon programme suivant :

- Vendredi 17 janvier : possibilité d'entraînement de 16 à 18h
- Samedi 18 janvier : double 2x30 flèches à 18 mètres.

Les 6 premiers archers en arc classique et les 4 premiers archers en arc à poulies du classement établi à l'issue des deux 2x30 flèches pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection.

- Dimanche 19 janvier : matchs de poule et matchs à élimination directe.

Le règlement de cette première étape et les modalités de classement sont détaillées en annexe.

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde sera :

- Composée du premier archer du classement final établi à l'issue des deux épreuves de sélection,
- Complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers ayant participé à la 2^{ème} épreuve de sélection.

La sélection définitive pour le championnat du Monde sera effective le 20/01/14.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat du Monde, conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs. En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

ANNEXE

REGLEMENT DE L'EPREUVE DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

A l'issue de chaque 2x30 flèches, un classement sera établi à partir de la somme des scores réalisés. En cas d'égalité, la règle internationale de départage sera appliquée (Nb de 10, etc.). Si l'égalité persiste entre les 5 premiers archers arc classique et les 3 premiers archers arc à poulies, un tir de barrage sera organisé. En fonction de son classement, le tireur marquera des points selon les modalités suivantes :

Classement	Points Arc classique	Points Arc à poulies
1	10	10
2	8	8
3	6	6
4	4	
5	2	

A l'issue de chaque 2x30 flèches, des points de bonus sont attribués selon les modalités suivantes :

Score		Bonus
Homme	Femme	
580 pts	570 pts	1
585 pts	575 pts	2
590 pts	580 pts	3

A l'issue du double 2x30 flèches, un classement sera établi à partir de la somme des points obtenus lors des deux 2x30 flèches. En cas d'égalité, la somme des scores réalisés lors de chaque 2x30 flèches sera prise en compte. Si l'égalité persiste, le nombre de 10, puis de 9 servira au départage des archers. Si l'égalité persiste, le score le plus élevé lors d'un 2x30 flèches sera pris en compte. Enfin, un match de barrage sera organisé, le cas échéant, pour départager les archers arc classique 6^{èmes} ex-æquo ou les archers arc à poulies 4^{èmes} ex-æquo.

Seuls les 6 premiers archers arc classique et les 4 premiers archers arc à poulies de ce classement pourront participer à la suite de l'épreuve de sélection.

Les matchs de poule :

Les 6 archers arc classique et les 4 archers arc à poulies retenus pour participer aux duels se rencontreront au moins une fois. La DTN déterminera le programme de l'ensemble des duels [adversaires, horaires, format].

Chaque victoire rapportera 3 points, aucun point ne sera attribué en cas de défaite. En cas d'égalité sur un match, un barrage sera organisé selon le règlement international en vigueur.

Pour les archers arc à poulies, un classement sera effectué à partir de la somme de scores réalisés en match de poule. En fonction de ce classement, chaque tireur pourra marquer des points de bonus selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de 9 sera pris en compte pour départager les ex-æquo. Si l'égalité persiste, les archers ex-æquo se verront attribuer le même nombre de points de bonus.

<i>Classement</i>	<i>Points</i>
1	3
2	1

Matchs individuels à élimination directe

Le classement provisoire de l'épreuve de sélection à l'issue des matchs de poule sera utilisé pour établir le tableau des matchs à élimination directe. Ce classement est établi à partir de la somme des points obtenus au cours de l'ensemble des épreuves déjà tirées. En cas d'égalité, la somme des scores sera prise en compte puis le nombre de 10, puis de 9. Si l'égalité persiste, le score le plus élevé lors d'un 2x30 flèches sera pris en compte. Si l'égalité demeure, les archers ex-æquo seront départagés au nombre de matchs gagnés. Enfin, la victoire lors du dernier match opposant les archers ex-æquo sera le dernier critère pris en compte pour établir un classement provisoire sans égalité.

Pour les archers arc classique, les tournois débiteront en 1/4 de finale (1^{er} vs. 8^{ème}, 2^{ème} vs. 7^{ème}, 3^{ème} vs. 6^{ème} et 4^{ème} vs. 5^{ème}). Les deux premières du classement auront un match à vide (bye) en 1/4 de finale. Pour les archers arc à poulies, les tournois débiteront en 1/2 finale (1^{er} vs. 4^{ème} et 2^{ème} vs. 3^{ème}).

Le classement à l'issue de chaque tournoi à élimination directe servira de support à l'attribution de points de bonus, selon le barème suivant :

<i>Classement</i>	<i>Points</i>
1	10
2	8
3	6

Matches (matches de poule et/ou matches à élimination directe)

Si moins de 6 archers arc classique ou moins de 4 archers arc à poulies participent aux matches, la DTN se réserve le droit de modifier la phase correspondante de l'épreuve de sélection. Dans ce cas les archers seront prévenus au début de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve de sélection, un classement final sera établi à partir de la somme des points obtenus au cours de l'ensemble des épreuves (double 2x30 flèches, matches de poule et matches à élimination directe). En cas d'égalité, la somme des scores sera prise en compte puis le nombre de 10, puis de 9. Si l'égalité persiste, le score le plus élevé lors d'un 2x30 flèches sera pris en compte. Si l'égalité demeure, les archers ex-æquo seront départagés au nombre de matches gagnés. Enfin, la victoire lors du dernier match opposant les archers ex-æquo sera le dernier critère pris en compte pour établir un classement provisoire sans égalité.

Composition des collectifs nationaux

Collectif Olympique

Entraîneurs : M. Dellenbach

Nom	N°Licence	Sexe	Catégorie de mise en liste	Date naissance	Club	Pôle
AUBERT THOMAS	422478R	M	Senior	25-janv-88	NIMES	
BRIANNE NOEMIE	644572X	F	Senior	08-sept-93	SAINT AVERTIN	INSEP
COTRY CYRIELLE	398497Z	F	Elite	08-juin-87	COMPIEGNE	INSEP
FAUCHERON THOMAS	434184P	M	Elite	23-févr-90	RENNES	
SCHUH BERENGERE	366111X	F	Elite	13-juin-84	BRIENON/ARMANCON	INSEP
VALLADONT JEAN CHARLES	403405J	M	Elite	20-mars-89	TORPES	INSEP

Collectif Olympique Jeune

Entraîneurs : N. Rifaut, JM Tizzoni

Nom	N°Licence	Sexe	Date naissance	Catégorie de mise en liste	Club	Pôle
ADICEOM AUDREY	690794N	F	14-oct-96	Jeune	RIOM	
ANTOINE THOMAS	443819M	M	16-avr-94	Jeune	PONT A MOUSSON	NANCY
CARLIER AURELIE	609443N	F	15-mars-96	Jeune	GRA VENCHON	INSEP
CREMMYDAS AURORE	663647F	F	25-août-95	Senior	PERPIGNAN	
DANIEL LUCAS	621911R	M	01-janv-95	Senior	RIOM	DIJON
FICHET ROMAIN	704162U	M	14-oct-96	Jeune	ANNEMASSE	DIJON
GAUBIL MELANIE	687454H	F	04-oct-97	Jeune	LEGUEVIN	INSEP
JIMENEZ MATHIEU	701967H	M	28-mai-97	Jeune	ANNEMASSE	DIJON
KOENIG THOMAS	710840C	M	15-août-97	Jeune	BELFORT	INSEP
MAIRE MARINE	623166E	F	24-avr-97	Jeune	BRUNSTATT	NANCY
PLANEIX SOPHIE	664328W	F	03-nov-97	Jeune	RIOM	BORDEAUX
RUGGIERI LAURA	689589D	F	29-févr-96	Jeune	BRIENON/ARMANCON	INSEP
SCHEPPERS MADISON	626420S	F	19-août-94	Jeune	NEUVES MAISONS	NANCY
THOMAS SOLENNE	668109F	F	11-sept-94	Senior	COLMAR	INSEP

Collectif arc à poulies
Entraîneur : B. Binon

Nom	N°Licence	Sexe	Date naissance	Catégorie de mise en liste	Club
BRASSEUR SEBASTIEN	385156Y	M	02-nov-85	Senior	WINGLES
CHESSE JOANNA	605355V	F	25-févr-86		NEUILLY SUR MARNE
DELOCHE PIERRE JULIEN	623794M	M	06-févr-82	Elite	SALAISE SUR SANNE
DODEMONT SOPHIE	021928K	F	30-août-73	Senior	VILLIERS LE BEL
DOUSSOT CHRISTOPHE	310002J	M	02-mai-79	Elite	ISSY LES MOULINEAUX
GENET DOMINIQUE	279511S	M	24-nov-68	Elite	SMARVES
LEBECQUE PASCALE	595029W	F	18-avr-89	Senior	GRANDE SYNTHE
LEGER PATRICIA	286053C	F	19-juin-80	Senior	DRA VEIL SENART
OLIVIER ADRIEN	645128B	M	17-nov-88	Sortie de liste	COMPIEGNE
PEINEAU SEBASTIEN	349225T	M	24-mai-87	Senior	RUEIL MALMAISON STAR
THIEFFINE JULIEN	335529F	M	08-avr-81	Senior	FONTENAY SS BOIS
VANDIONANT SANDRINE	357691V	F	08-sept-80	Senior	NIMES

Baccalauréat

Les dispositions relatives au baccalauréat de la session 2014 sont en vigueur et sont favorables aux sportifs listés (SHN et Espoirs).

L'arrêté du 21 décembre 2011 publié dans le BO n° 7 du 16 février 2012 précise en son article 18 que : "Peuvent valider leur spécialité sportive selon des modalités adaptées précisées par voie de circulaire : - les élèves sportifs de haut niveau, les espoirs ou partenaires d'entraînement inscrits sur les listes arrêtées par le ministre chargé des sports ..."

La circulaire n°2012-093 publiée dans le BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 précise dans son chapitre 3 relatif aux sportifs de haut niveau : "pour l'enseignement commun : en cas de difficulté à se présenter aux trois épreuves de l'ensemble certificatif, il peut être proposé à ces candidats un ensemble certificatif de deux épreuves de la liste

nationale relevant de deux CP (compétences propres). Les modalités d'enseignement et le calendrier des épreuves peuvent être également adaptés ;

- pour l'enseignement facultatif : les candidats sont évalués sur deux parties comme dans le cadre d'une épreuve ponctuelle : une partie pratique physique et une partie entretien.

La part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points. La partie entretien est notée de 0 à 4 points et atteste des connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique. "

Ce texte est téléchargeable sur le lien suivant:

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60471

Pour en bénéficier, le sportif doit s'inscrire jusqu'à mi-décembre au plus tard sur les plateformes internet réservées au baccalauréat.

De plus, tout sportif remplissant les critères mentionnés plus haut à ce jour ou pendant son cursus lycéen peut bénéficier de cette disposition. Par exemple, un sportif sorti des listes au 31 octobre 2013, ou 2012, mais qui passe le baccalauréat lors de la session de juin 2014, peut bénéficier de ce dispositif.

Le ministère de l'éducation nationale invite les sportifs listés (ou ayant été listés pendant leur cursus de lycéen) à demander une attestation aux services habilités (DRJSCS ou FFTA) et à la joindre à la confirmation d'inscription qu'ils devront signer et adresser par courrier posté.

Enfin, les candidats concernés par ce dispositif et qui se présentent cette année au baccalauréat général et technologique doivent impérativement s'inscrire à l'épreuve facultative EPS sur INSCRINET pendant la période d'inscription définie au sein de chaque académie (jusqu'à mi-décembre au plus tard). Aucune modification des choix ne sera prise en compte après le retour de leur confirmation d'inscription signée.

Formation

Réunion commission formation

La commission se réunit le vendredi 6 décembre. L'ordre du jour est principalement axé sur la réflexion sur un diplôme permettant la rémunération des entraîneurs de club. Cette réflexion est le point de départ d'un état des lieux général sur le dispositif de formation des bénévoles.

Cadre technique de ligue

Suite à la demande du président de la ligue de Normandie, Jérémy BOURGEON, actuellement en formation DES à l'INSEP, intègre la direction technique en tant que Conseiller technique de ligue de Normandie (CTL). Il sera chargé de mettre en application localement les directives techniques nationales. Il participera notamment aux colloques des cadres techniques.

Diplôme des pré-requis

Les diplômes des pré-requis ne seront plus édités à partir de cette saison sportive. Le comité directeur du 19 et 20 octobre 2013 a entériné cette décision.

Vie sportive

Calendrier Saison Sportive 2014

Il reste à pourvoir quelques compétitions de niveau national en 2014, n'hésitez pas à prendre contact avec la fédération pour toutes informations et soutien à l'organisation de ces compétitions.

Tournoi National Jeune :

TNJ2 du 06 au 08 juin :

Afin d'assurer une bonne répartition géographique des 3 TNJ de 2014, les candidatures situées géographiquement au nord d'une ligne entre Le Havre et Lyon sont à privilégier.

Rappel :

TNJ1 - 25 au 27 avril - Quimperlé (Bretagne)

TNJ3 - 04 au 06 juillet - Nice (Côte d'Azur)

Finale des DR et du championnat de France de D2 :

05 au 07 septembre

Filière par équipe de clubs 2014

Arc Classique :

Division Nationale : 1 Femme

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
3168009 COMPAGNONS DU HOHLANDSBOURG	COLMAR	ALSACE
1233054 ST MEDARD ARCHERS DES JALLES	SAINT MEDARD EN JALLES	AQUITAINE
1247056 ARCHERS DE BOE	BOE	AQUITAINE
1463019 LES ARCHERS RIOMOIS	RIOM	AUVERGNE
1403013 CIE D'ARC D'YZEURE	YZEURE	AUVERGNE
1589062 LA SENTINELLE	BRIENON/ARMANCON	BOURGOGNE
2437077 SAINT AVERTIN CASAS	SAINT AVERTIN	CENTRE
2592009 ARC CLUB ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX	ILE DE FRANCE
2066108 LES ARCHERS CATALANS - PERPIGNAN	PERPIGNAN	LANGUEDOC ROUSSILLON
2030051 ARC CLUB DE NIMES	NIMES	LANGUEDOC ROUSSILLON
0860007 LES ARCHERS DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	PICARDIE
3369050 ESPERANCE ET VAILLANTES	BRIGNAIS	RHONE ALPES
3338112 CIE DES ARCHERS DE RIVES	RIVES	RHONE ALPES
3369006 COMPAGNIE HERACLES	VILLEURBANNE CIE HERACLES	RHONE ALPES
3369062 LES LIONS DU 8EME	LYON 8EME	RHONE ALPES
3374016 1 ERE CIE ANNEMASSE	ANNEMASSE	RHONE ALPES

Division Nationale : 1 Homme

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1463019 LES ARCHERS RIOMOIS	RIOM	AUVERGNE
1463009 CIE ARCHERS CLERMONTOIS	CLERMONT FERRAND CIE	AUVERGNE
2935001 COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	RENNES CIE	BRETAGNE
2437077 SAINT AVERTIN CASAS	SAINT AVERTIN	CENTRE
2306046 CIE DES ARCHERS DU PARC	MOUANS SARTOUX	COTE D'AZUR
1759046 A.S.T.A. WERVICQ-SUD	WERVICQ SUD	FLANDRES
1125047 SPORTS ET LOISIRS DE TORPES	TORPES	FRANCHE COMTE
2591024 ARCHERS DE DRAVEIL SENART VAL DE SEINE	DRAVEIL SENART	ILE DE FRANCE
2592009 ARC CLUB ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX	ILE DE FRANCE
2030051 ARC CLUB DE NIMES	NIMES	LANGUEDOC ROUSSILLON
3231118 BALMA TIR A L'ARC	BALMA BTA	MIDI PYRENEES
3076016 CIE DES ARCHERS DE MONT ST AIGNAN	MONT ST AIGNAN	NORMANDIE
0860007 LES ARCHERS DE COMPIEGNE	COMPIEGNE	PICARDIE
0502001 CLUB DES ARCHERS DE L'OMOIS	BEUARDES ARCHERS OMOIS	PICARDIE
0184090 COMPAGNIE D'ARC DE VEDENE	VEDENE	PROVENCE
3374016 1 ERE CIE ANNEMASSE	ANNEMASSE	RHONE ALPES

Division Nationale : 2 Femme

Groupe 1

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
2935001 COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	RENNES CIE	BRETAGNE
1762124 ZOTEUX ARCHERIE CLUB	ZOTEUX	FLANDRES
1759046 A.S.T.A. WERVICQ-SUD	WERVICQ SUD	FLANDRES
1759114 OLYMPIQUE DE GRANDE SYNTHÉ TIR A L'ARC	GRANDE SYNTHÉ	FLANDRES
2693026 CIE D'ARC DE PANTIN	PANTIN	ILE DE FRANCE
2595008 CIE ARCHERS DE PONTOISE	PONTOISE	ILE DE FRANCE
2575191 ARCHERS DES TROIS LYS	PARIS TROIS LYS	ILE DE FRANCE
1350027 OHS CHERBOURG-OCTEVILLE	OHS CHERBOURG-OCTEVILLE	NORMANDIE

Groupe 2

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1762025 LES ARCHERS REUNIS	MONCHY AU BOIS	FLANDRES
1190031 CIE DES ARCHERS DU LION	BELFORT LION	FRANCHE COMTE
2591013 CIE DE MORSANG S/ORGE	MORSANG SUR ORGE	ILE DE FRANCE
2693077 ARCHERIE NOCEENNE CLUB	NEUILLY SUR MARNE	ILE DE FRANCE
2694033 CIE D ARC DE ST MAUR	SAINT MAUR	ILE DE FRANCE
2154068 COMPAGNIE DE NEUVES MAISONS	NEUVES MAISONS	LORRAINE
1002006 CIE D'ARC DE CHAUNY	CHAUNY	PICARDIE
3301012 COMPAGNIE DE BOURG EN BRESSE	BOURG EN BRESSE	RHONE ALPES

Groupe 3

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
2306004 CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU	CANNES MANDELIEU	COTE D'AZUR
3231040 ARC CLUB DE BLAGNAC	BLAGNAC	MIDI PYRENEES
3231118 BALMA TIR A L'ARC	BALMA BTA	MIDI PYRENEES
0184090 COMPAGNIE D'ARC DE VEDENE	VEDENE	PROVENCE
0113091 ARCHERS PHOCEENS	MARSEILLE PHOCEENS	PROVENCE
0113114 LES ARCHERS PENNOIS	LES PENNES MIRABEAU	PROVENCE
3301111 ASEGF STE JULIE	STE JULIE	RHONE ALPES
3326009 ARCHERS DU TRICASTIN	SAINT PAUL 3 CHATEAUX	RHONE ALPES

Groupe 4

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1233039 LES ARCHERS DU BOSQUET	LE BOUSCAT	AQUITAINE
1233089 LES ARCHERS DE LEOGNAN	LEOGNAN	AQUITAINE
2428080 ARC EN CIEL	VOVES	CENTRE
2591066 LES ARCHERS D'ORSAY	ORSAY	ILE DE FRANCE
2592112 S.T.A.R.	RUEIL MALMAISON STAR	ILE DE FRANCE
2244038 ARCHERS DE L'ERDRE	CARQUEFOU	PAYS DE LA LOIRE
2244001 ARCHERS NANTAIS	NANTES	PAYS DE LA LOIRE
2717007 S A R TIR A L'ARC	ROCHEFORT SUR MER	POITOU CHARENTES

Division Nationale : 2 Homme

Groupe 1

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1589062 LA SENTINELLE	BRIENON/ARMANCON	BOURGOGNE
2935129 ARCHERS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE	TINTENIAC	BRETAGNE
2445108 SAINT JEAN LE BLANC TIR A L'ARC	ST JEAN LE BLANC	CENTRE
2595069 ARCHERS DE CENT NOIX	ARGENTEUIL	ILE DE FRANCE
2677015 CIE ARC FONTAINEBLEAU-AVON	FONTAINEBLEAU	ILE DE FRANCE
3076006 ARC ROBERT LE DIABLE	PETIT COURONNE	NORMANDIE
1350027 OHS CHERBOURG-OCTEVILLE	OHS CHERBOURG-OCTEVILLE	NORMANDIE
2272005 ASSOCIATION FLECHOISE DES ARTS MARTIAU	LA FLECHE	PAYS DE LA LOIRE

Groupe 2

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1521072 LES ARCHERS DE LA FONTAINE DES DUCS	CHATILLON S/SEINE	BOURGOGNE
1571002 FRANCS ARCHERS CHALONNAIS	CHALON SUR SAONE	BOURGOGNE
2810059 LES ARCHERS DES PRES DORES	ARCIS SUR AUBE	CHAMPAGNE ARDENNES
2693077 ARCHERIE NOCEENNE CLUB	NEUILLY SUR MARNE	ILE DE FRANCE
2677032 CIE D'ARC DE ST GERMAIN SUR MORIN	SAINTE GERMAIN SUR MORIN	ILE DE FRANCE
2677105 LES ARCHERS DE SAINT MARD	SAINTE MARD	ILE DE FRANCE
2154068 COMPAGNIE DE NEUVES MAISONS	NEUVES MAISONS	LORRAINE
3301012 COMPAGNIE DE BOURG EN BRESSE	BOURG EN BRESSE	RHONE ALPES

Groupe 3

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
2306004 CIE D'ARC CANNES-MANDELIEU	CANNES MANDELIEU	COTE D'AZUR
2383070 LES ARCHERS PUGETOIS	PUGET SUR ARGENS	COTE D'AZUR
2066108 LES ARCHERS CATALANS - PERPIGNAN	PERPIGNAN	LANGUEDOC ROUSSILLON
2034047 ARC LAT'VEDAS	LATTES SAINT JEAN DE VEDAS	LANGUEDOC ROUSSILLON
3231040 ARC CLUB DE BLAGNAC	BLAGNAC	MIDI PYRENEES
0113114 LES ARCHERS PENNOIS	LES PENNES MIRABEAU	PROVENCE
3326096 COMPAGNIE DES ARCHERS DE VALAURIE	VALAURIE	RHONE ALPES
3373011 1ERE CIE D'ARC DE CHAMBERY	CHAMBERY	RHONE ALPES

Groupe 4

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1233054 ST MEDARD ARCHERS DES JALLES	SAINTE MEDARD EN JALLES	AQUITAINE
1247056 ARCHERS DE BOE	BOE	AQUITAINE
1233101 LES ARCHERS DU SAM	MERIGNAC	AQUITAINE
1233039 LES ARCHERS DU BOSQUET	LE BOUSCAT	AQUITAINE
2437014 COMPAGNIE D'ARC DU VAL DE LOIRE	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	CENTRE
2717035 ARCHERS DE COUREILLES	PERIGNY	POITOU CHARENTES
3369050 ESPERANCE ET VAILLANTES	BRIGNAIS	RHONE ALPES
3342004 A.S.J.A.T.	TERRENOIRE	RHONE ALPES

Arc à Poulies :

Division Nationale : 1 Femme

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1521063 MEURSAULT ARCHERS CLUB	MEURSAULT	BOURGOGNE
2935001 COMPAGNIE D'ARCHERS DE RENNES	RENNES CIE	BRETAGNE
2437014 COMPAGNIE D'ARC DU VAL DE LOIRE	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	CENTRE
2595017 COMPAGNIE D'ARC VILLIERS LE BEL	VILLIERS LE BEL	ILE DE FRANCE
2693077 ARCHERIE NOCEENNE CLUB	NEUILLY SUR MARNE	ILE DE FRANCE
2595069 ARCHERS DE CENT NOIX	ARGENTEUIL	ILE DE FRANCE
2592028 LES ARCHERS SURENOIS	SURESNES	ILE DE FRANCE
3076016 CIE DES ARCHERS DE MONT ST AIGNAN	MONT ST AIGNAN	NORMANDIE

Division Nationale : 1 Homme

<i>N° Agré. Intitulé du club</i>	<i>Localité</i>	<i>Nom de la Ligue</i>
1247056 ARCHERS DE BOE	BOE	AQUITAINE
1521001 1ERE CIE D'ARC DE DIJON	DIJON	BOURGOGNE
1521063 MEURSAULT ARCHERS CLUB	MEURSAULT	BOURGOGNE
2428031 CHARTRES HORIZON	CHARTRES	CENTRE
2437077 SAINT AVERTIN CASAS	SAINTE AVERTIN	CENTRE
1762089 ARC CLUB DE WINGLES DOUVRIN BILLY BERG	WINGLES	FLANDRES
1125047 SPORTS ET LOISIRS DE TORPES	TORPES	FRANCHE COMTE
2595069 ARCHERS DE CENT NOIX	ARGENTEUIL	ILE DE FRANCE
2693017 GAGNY 1ERE CIE D'ARC USM	GAGNY	ILE DE FRANCE
2694016 1ERE CIE D'ARC DE FONTENAY S/S BOIS	FONTENAY S/BOIS 1ER CIE	ILE DE FRANCE
2591024 ARCHERS DE DRAVEIL SENART VAL DE SEINE	DRAVEIL SENART	ILE DE FRANCE
2592112 S.T.A.R.	RUEIL MALMAISON STAR	ILE DE FRANCE
2677015 CIE ARC FONTAINEBLEAU-AVON	FONTAINEBLEAU	ILE DE FRANCE
1887001 LIMOGES-COUZEIX ARC CLUB	LIMOGES	LIMOUSIN
3231044 TIR ARC A.S.U. UNION	L'UNION	MIDI PYRENEES
1002006 CIE D'ARC DE CHAUNY	CHAUNY	PICARDIE

Agenda de la DTN

Décembre	
2	Soirée des champions - INSEP
3	Réunion DTN « Collectif ESPOIR » - FFTA
4 et 5	Réunion formateurs - FFTA
5	RDV directeur CREPS - NANCY
6	Commission formation - FFTA
9 au 12	Semaine 3 - DESJEPS - INSEP
11	Réunion DTN « programme 2014 » - INSEP
12	Rdv Convention d'objectifs - Ministère des sports
13	Bureau fédéral - FFTA
13	Réunion formation des professeurs de sport – Ministère des sports
16 au 18	Séminaire des DTN olympiques - Aix en Provence
16 au 20	Semaine 4 - DEJEPS - Chennevières sur Marne
18	Réunion de négociation de la convention d'objectifs – Ministère des sports